

RAPPORT DE JURY

Jury : Christophe LAVIALLE (IGESR, président), Véronique COUTURE (IA-IPR académie de Normandie, vice-présidente), Philippe BONDOIS (académie de Reims), Emilie BOYER (académie de Grenoble), Selvame CALVIAC (académie de Poitiers), Emmanuel DORLHIAC (académie de Versailles), Céline FAYE (académie de Clermont-Ferrand), David HENAUX (académie de Poitiers), Sébastien LAMACHE (académie de Normandie), Olivier LECINA (académie de Nantes), Raphaël NOCUN (académie de Grenoble), Arnaud PELLISSIER (académie d'Orléans-Tours), Lucile PERROT (académie de GRENOBLE), Marjolaine PY (académie de Besançon), Jean-Gille ROMERO (académie de Paris), Nicolas STENFELD (académie de Paris).

I. Palmarès de la session 2022

Le jury félicite l'ensemble des candidats à l'épreuve de sciences économiques et sociales du Concours général des lycées.

L'examen des compositions peut donner lieu aux récompenses suivantes :

- Trois prix : premier prix, deuxième prix, troisième prix
- Cinq accessits : du premier au cinquième
- Dix mentions au maximum

Cette année trois prix, trois accessits et cinq mentions ont été attribués.

II. L'épreuve de sciences économiques et sociale du concours général des lycées

Définition de l'épreuve

Le concours général concerne, pour les sciences économiques et sociales, les élèves de terminale.

C'est un *concours* qui vise à récompenser et à distinguer d'excellents lycéennes et lycéens, et non pas un *examen* vérifiant la seule maîtrise des objectifs d'apprentissage du programme. Ainsi l'article 1 de l'[Arrêté du 3 novembre 1986 définissant le concours général des lycées](#) stipule:

« Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec l'objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes.

Il s'adresse aux classes de première et aux classes terminales des lycées d'enseignement public et privé sous contrat.

Il permet à des élèves qui suivent les enseignements prévus par les programmes officiels de montrer ce qu'ils peuvent faire de meilleur dans un cadre plus large que celui fixé par les définitions réglementaires des épreuves du baccalauréat. »

Ce concours a donc un niveau d'exigence élevé, au-delà de celui du baccalauréat, tant sur la nature de l'exercice (la composition prend, en sciences économiques et sociales la forme d'une dissertation sans document de six heures), la maîtrise des connaissances (objectifs d'apprentissage recensés *dans l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité* , et capacité à mobiliser des connaissances personnelles), et des compétences (maîtrise de la méthodologie de la dissertation: appréhension et interrogation du sujet, problématisation, structuration de la démonstration, qualité de l'argumentation, élégance de la forme - style, syntaxe, orthographe -).

Spécificités de l'épreuve

L'épreuve du concours général en sciences économiques et sociales est une dissertation de six heures, sans documents, portant sur le programme de l'enseignement de spécialité.

Elle a donc, par rapport à la dissertation du baccalauréat, quelques spécificités :

- Sur le fond,
- ✓ L'épreuve repose sur les programmes de l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales.

Il est important à cet égard de préciser qu'il s'agit de *tout* le programme de l'enseignement de spécialité, en l'occurrence des douze chapitres du programme de terminale (et non pas les seuls chapitres évaluable, l'année du concours, au baccalauréat). En outre, le traitement du sujet peut impliquer de convoquer des éléments du programme de première, dont le contenu est de toute manière considéré comme acquis et maîtrisé.

- ✓ Le libellé des sujets peut se démarquer des intitulés du programme et leur formulation est susceptible de se distinguer de celles retenues pour les épreuves du baccalauréat. En particulier, les sujets peuvent « convoquer » plusieurs chapitres ou plusieurs objectifs d'apprentissage de chapitres différents. Ils peuvent aussi convoquer des chapitres qui ne sont pas évaluable au programme du baccalauréat, et qui peuvent ne pas encore avoir été traités en classe au moment où se déroule l'épreuve.

La préparation au concours est donc spécifique et doit prendre en compte ces éléments

- Sur la forme,
- ✓ Le candidat ne dispose pas de documents pour guider sa réflexion. Un effort particulier de mémorisation des connaissances acquises *tout au long du cycle terminal* dans le cadre de l'enseignement des sciences économiques et sociales est donc nécessaire ;
- ✓ La durée de l'épreuve, six heures contre quatre heures au baccalauréat, donne la possibilité au candidat d'approfondir sa réflexion ;

Les attendus de l'épreuve

En lien avec les objectifs de l'épreuve de dissertation de sciences économiques et sociales du baccalauréat, il est demandé au candidat :

- De répondre à la question posée par le sujet ;
- De construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- De mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet ;
- De rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et sociologique spécifique et approprié au sujet, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Le jury a eu le plaisir de lire d'excellentes copies qui témoignent, pour des élèves de terminale, de connaissances précises en sciences économiques et sociales, de qualités d'analyse et d'expression écrite et de solides éléments de culture générale.

Pour aider les futurs candidats, le jury tient à rappeler quelques règles fondamentales de la dissertation. L'introduction est une étape décisive au cours de laquelle : les termes du sujet sont questionnés et définis, la problématique est progressivement construite et le plan (induit par la problématique retenue) est annoncé. L'introduction est donc l'expression de la qualité d'analyse du sujet qui conditionne celle de l'argumentation. La structuration et la logique démonstrative de l'argumentation sont également des critères d'évaluation importants. Le plan annoncé doit être respecté et la conclusion doit permettre d'apporter une réponse précise à la problématique choisie. Enfin, le jury recommande aux candidats de soigner la mise en forme : lisibilité de l'écriture, orthographe correcte et expression écrite soignée sont des attendus.

Conseils de préparation

Pour préparer l'épreuve, il est conseillé de s'appuyer prioritairement sur les cours de première et de terminale enseignés au lycée et les conseils de méthodologie pour l'épreuve de dissertation.

Le programme du cycle terminal permet de fournir progressivement les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes sociaux et économiques et d'aborder ainsi des éléments fondamentaux de l'économie, de la sociologie et de la science politique. L'entraînement aux épreuves du baccalauréat pendant le cycle terminal est une bonne base pour envisager une préparation au concours général. Cet exercice permettra au candidat de s'approprier les compétences attendues propres à la dissertation (construction d'une problématique, mobilisation des connaissances, construction d'une argumentation et d'un raisonnement rigoureux, maîtrise de l'expression écrite et orale...). Bien entendu, et au regard de ce que nous avons évoqué plus haut, la préparation reste spécifique : sur le fond, le programme de première doit être acquis, et les douze chapitres de terminale étudiés avant la passation de l'épreuve.

Dans une logique d'approfondissement,

- Élaborer des fiches de révision des différents thèmes du programme de SES qui pourraient être ensuite alimentées par des ressources extérieures (sites, lecture d'ouvrages et de la presse) ;
- S'entraîner aux épreuves, par exemple à partir des sujets proposés les années précédentes au concours ;
- S'appuyer sur les ressources disponibles en appui des programmes, notamment celles proposées par le campus de l'innovation pour les lycées du Collège de France, ou par le site Melchior développé dans le cadre du programme enseignants-entreprises. Toutes ces ressources sont accessibles via la page EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/1658/programmes-et-ressources-en-sciences-economiques-et-sociales-voie-gt>

III. Le sujet de la session 2022 : « Comment construire l'action publique face à la question environnementale? »

Le sujet pouvant induire plusieurs problématiques, le jury ne s'est appuyé sur aucun corrigé préétabli ou plan-type mais a cherché à valoriser les efforts de problématisation, la qualité des raisonnements qui permettent d'articuler apports conceptuels, faits historiques et données empiriques.

La proposition qui suit l'est donc à titre d'exemple et ne constitue pas en soi une norme. Elle retrace le fil de construction d'une dissertation sur le sujet proposé.

Analyse des termes du sujet

C'est la première étape indispensable pour analyser le sujet, sa portée, et repérer les éléments à convoquer. On pouvait notamment analyser les termes suivants :

- « la question environnementale » : nos systèmes économiques et les modes de production qui les caractérisent, dont l'équilibre repose sur la poursuite d'une croissance économique des richesses produites, se heurtent à des limites écologiques de divers ordres (réchauffement climatique, réduction de la biodiversité, épuisement des ressources, pollution...). L'ensemble de ces limites, de ces dysfonctionnements, constitue, à l'adresse de nos systèmes économiques une ou des « question (s) environnementale(s) » à laquelle l'action publique, notamment, est chargée d'apporter réponse.

Notons que le choix du singulier conduit à penser que tous ces dérèglements participent d'un même défi, d'un même questionnement, du point de vue qui nous occupe.

- A cet égard, il faut aussi préciser la notion « d'environnement » : L'environnement traite de la combinaison des éléments naturels qui constituent le cadre et les conditions de vie d'un individu, d'une population, d'une communauté à différentes échelles spatiales. Ce vieux mot français qui vient du verbe « environner », dans le sens d'« entourer », évoque le contour, la totalité, les environs d'un lieu. L'une des définitions de l'Union européenne est : « l'ensemble des éléments qui dans la complexité de leurs relations constituent le cadre, le

milieu et les conditions de vie pour l'homme ». En droit français de l'environnement, le terme recouvre la nature, c'est-à-dire les espèces animales, végétales, les équilibres biologiques et les ressources naturelles (eau, air, sol, mines) ainsi que les sites et les paysages (loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ; loi du 19 juillet 1976 concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, première loi à utiliser le terme dans son titre). Une Charte de l'environnement est désormais adossée à la Constitution française.

- « Face » idée d'une confrontation et de l'absence d'échappatoire. On est « face » à un défi, « face » à une question à résoudre, « face à face » sans possibilité de s'échapper ou de tourner le dos.

- « Action publique » elle relève des pouvoirs publics et se distingue en tous les cas de l'action privée, celle que chacun et chacune d'entre nous est susceptible d'entreprendre, à son échelle. L'idée est là que l'ampleur de la question environnementale n'est pas de l'échelle des actions privées, ou de leur addition, mais relève bien d'une échelle qui est celle de l'intérêt général et d'une dimension authentiquement politique. Pour autant, il est possible d'avoir une vision élargie de l'action publique, précisément, en y associant toute action qui porte en elle ce qu'elle considère être l'intérêt général et souhaite intervenir à un échelon qui dépasse l'échelon micro. Ainsi aux côtés des pouvoirs publics, on peut penser au travail des ONG, de la société civile constituée, des partis politiques. Il faut néanmoins être en capacité d'agir.

- « Construire » : il y a l'idée d'un processus, en tous les cas de quelque chose qui relève du « détournement de production ». Il faut en quelque sorte *investir* dans la construction de l'action publique avant qu'elle ne soit effective. Cela recouvre (1) l'identification même de la question, du problème (2) sa construction comme problème public (3) son inscription à l'agenda des politiques publiques (4) l'identification des objectifs (déclinaison de la question en objectifs à atteindre) et instruments de l'action publique (5) la mise en action au sens propre, qui à son tour n'est pas purement instrumentale, car la question de son efficacité implique de se soucier de l'acceptation par le corps social de l'action entreprise.

Positionnement du sujet dans le programme

A l'issue de cette étape d'analyse des termes du sujet, il est possible de repérer les éléments principaux du programme à mobiliser.

En l'occurrence,

- Il est immédiat que le sujet relève pour l'essentiel du thème de regards croisés de terminale « quelle action publique pour l'environnement? » et son traitement devait conduire à en mobiliser l'ensemble des objectifs d'apprentissage:

- Mais il pouvait aussi avantageusement mobiliser des éléments du chapitre « Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques? », en particulier le dernier objectif d'apprentissage :

« comprendre la diversité et les transformations des objets de l'action collective (conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes minoritaires), des acteurs (partis politiques, syndicats, associations, groupements) et de leurs répertoires », en relation avec le premier « comprendre que l'engagement politique prend des formes variées (vote, militantisme, engagement associatif, consommation engagée) ».

<p>Quelle action publique pour l'environnement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit. - Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale). - En prenant l'exemple du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ; - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passer clandestin et les inégalités de développement entre pays.
---	--

<p>Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que l'engagement politique prend des formes variées (vote, militantisme, engagement associatif, consommation engagée). - Comprendre pourquoi, malgré le paradoxe de l'action collective, les individus s'engagent (incitations sélectives, rétributions symboliques, structure des opportunités politiques). - Comprendre que l'engagement politique dépend notamment de variables sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle, diplôme, âge et génération, sexe). - Comprendre la diversité et les transformations des objets de l'action collective (conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes minoritaires), des acteurs (partis politiques, syndicats, associations, groupements) et de leurs répertoires.
--	---

- Enfin, il devait aussi faire référence au chapitre sur « les sources et les défis de la croissance économique », et mobiliser le dernier objectif d'apprentissage, notamment dans sa première partie: " » qu'une croissance économique soutenable se heurte à des limites écologiques (notamment l'épuisement des ressources, la pollution et le réchauffement climatique) ».

<p>Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le processus de croissance économique et les sources de la croissance : accumulation des facteurs et accroissement de la productivité globale des facteurs ; comprendre le lien entre le progrès technique et l'accroissement de la productivité globale des facteurs. - Comprendre que le progrès technique est endogène et qu'il résulte en particulier de l'innovation. - Comprendre comment les institutions (notamment les droits de propriété) influent sur la croissance en affectant l'incitation à investir et innover ; savoir que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice. - Comprendre comment le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus. - Comprendre qu'une croissance économique soutenable se heurte à des limites écologiques (notamment l'épuisement des ressources, la pollution et le réchauffement climatique) et que l'innovation peut aider à reculer ces limites.
---	--

Éléments de problématisation

Une fois les termes du sujet analysés, le matériau de connaissance recensé, il est possible de réfléchir à la manière de problématiser le sujet, et de construire une réponse, et une démonstration logique y conduisant. Un exemple de problématique pouvait être:

« Nous verrons que l'action publique, face à la question environnementale, doit être pensée et construite, qu'il y a une forme de « détour de production » de l'action. Tout d'abord il faut que la question elle-même soit identifiée comme une question à résoudre, un défi à relever, un obstacle à franchir. Cette question doit être identifiée comme un problème public, relevant de l'intérêt général et de l'action publique pour ce qui est de sa résolution. Il faut ensuite que ce problème soit inscrit à l'agenda politique et « remonte » dans l'ordre des priorités à côté d'autres questions : la question économique et sociale, les questions sociétales.... Une fois cette inscription opérée, il faut objectiver le défi, c'est-à-dire quantifier et repérer des objectifs à atteindre pour l'action publique, puis identifier les instruments les mieux à même d'atteindre les objectifs ainsi définis. Enfin il faut implémenter l'action, qui articule différents niveaux, exige la construction de consensus complexes et pragmatiques entre les parties prenantes, et doit se soucier de son acceptabilité par le corps social, et de définir le degré d'arbitrage entre les différents objectifs de l'action publique ».

De cette problématisation, pouvait découler logiquement le plan suivant:

Proposition de plan

1) D'abord repérer l'enchaînement des parties du raisonnement, à partir de la problématique choisie. Une proposition peut être:

- I. la construction de la question environnementale comme problème public et sa mise à l'agenda politique...
- II. ...est un préalable à la définition des objectifs et instruments de l'action publique...
- III. ... qui doit ensuite être pensée comme un problème politique - et démocratique - et non exclusivement technique

2) Puis, le plan peut être détaillé en sous- parties, également logiquement articulées. Par exemple:

- I. la construction de la question environnementale comme problème public et sa mise à l'agenda politique...**
 - A) Différents acteurs ont participé et participent à la construction de la question environnementale comme problème public et à son inscription à l'agenda politique...
 - B) ...à partir de répertoires d'action renouvelés
- II. ...est un préalable à la définition des objectifs et instruments de l'action publique...**
 - A) L'objectivation de la question
 - B) ...et le repérage des instruments
- III. ... doit ensuite être pensée comme un problème politique et non technique**
 - A) L'action publique pour l'environnement articule différents niveaux
 - B) ..., son efficacité dépend de son acceptabilité par les sociétés civiles et les acteurs économiques...
 - C) ...et sa mise en œuvre résulte de la construction de consensus complexes et pragmatiques, où les comportements stratégiques doivent se coordonner

3) enfin, on peut donner un peu plus de "chair" à chacune des sous-parties :

I. La construction de la question environnementale comme problème public et sa mise à l'agenda politique...

A. Différents acteurs ont participé et participent à la construction de la question environnementale comme problème public et à son inscription à l'agenda politique

Pour qu'un sujet comme celui de l'environnement puisse devenir un problème public, il faut que celui-ci soit pris en charge par des individus ou des institutions qui commencent à le discuter dans l'espace public. Un enjeu qui restait jusque-là cantonné à des intérêts particuliers et privés est imposé dans l'espace public via des acteurs qui en font ressortir l'importance et la dimension problématique. Tout problème public est donc construit en ce sens : il résulte d'un processus qui en a fait un sujet d'attention et de débats, et qui cherche à convaincre les autorités publiques qu'une intervention est nécessaire (*naming, blaming, claiming*). L'objectif est en effet de faire en sorte que le problème public soit mis à l'agenda politique. On parle de « **mise à l'agenda politique** » lorsque les pouvoirs publics s'emparent d'un problème qui est mis en débat et devient alors susceptible de faire l'objet d'une décision politique.

Cette construction est le résultat de l'intervention de différents acteurs:

- Les pouvoirs publics: si les pouvoirs publics jouent évidemment un rôle important dans la mise en place des politiques environnementales, ils peuvent être aussi impliqués dans la phase qui précède l'action publique. En effet, la création d'institutions publiques spécifiquement dédiées aux questions environnementales participe à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics.

- Les ONG: Les organisations non gouvernementales constituent un acteur majeur du processus de construction des questions environnementales comme problème public. Celles-ci, comme par ailleurs l'ensemble des associations environnementales, jouent un rôle important dans les débats et actions autour des enjeux environnementaux : elles sensibilisent les citoyens, soulignent les dysfonctionnements de l'action publique, et proposent des solutions pour y répondre.
- Les mouvements citoyens: La mobilisation des citoyens sur les questions environnementales s'est accentuée ces dernières années. Leur contribution à la construction des enjeux environnementaux comme problème public prend souvent la forme d'actions collectives qui participent à la diffusion des problématiques environnementales. On peut par exemple penser aux récentes mobilisations de la jeunesse à propos du réchauffement climatique. La mobilisation des citoyens peut parfois prendre la forme d'une véritable expérience politique comme cela s'est vu avec la création de la Convention Citoyenne pour le Climat.
- Les entreprises: La place des entreprises dans les politiques environnementales est un objet de controverses. Leur rôle dans certaines catastrophes technologiques majeures (Seveso en 1976, Bhopal en 1984, Tchernobyl en 1986, Fukushima en 2011) et de façon plus générale dans la pollution atmosphérique globale en ont souvent fait les principales cibles des défenseurs de l'environnement. Dans le domaine industriel, nombreuses sont celles qui s'opposent à la mise en œuvre de mesures environnementales plus strictes qu'elles considèrent comme autant d'obstacles à leur compétitivité. Cependant, depuis les années 1990, il convient de noter qu'un nombre croissant d'entreprises font évoluer leurs stratégies afin de tenir davantage compte des enjeux environnementaux. La notion de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) s'est ainsi diffusée ces dernières années pour désigner la démarche volontaire d'entreprises qui cherchent à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités.
- Les partis politiques: ce n'est que relativement récemment que les partis politiques sont devenus des acteurs importants des débats portant sur l'écologie ; ceux spécialisés dans les questions environnementales n'ont émergé dans la plupart des pays européens qu'à partir des années 1970. L'influence des partis écologistes ne se limite pas à leur participation à l'exercice du pouvoir. Ne pas conquérir de mandats électoraux n'empêche pas ces partis de jouer un rôle incontestable dans la construction des problèmes publics et dans la mise à l'agenda politique des questions environnementales. Il convient aussi de noter que les autres partis consacrent une partie toujours plus importante de leurs programmes aux questions environnementales. En France, c'est surtout à partir de la campagne présidentielle de 2007 que l'environnement est apparu dans les propositions de la plupart des candidats. Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal avaient par exemple signé, avant le premier tour de l'élection présidentielle, le « Pacte écologique » proposé par Nicolas Hulot et diverses organisations environnementales, qui contenait notamment la promesse d'organiser un Grenelle de l'environnement.
- Les experts: dans le domaine environnemental, les experts scientifiques ont acquis très rapidement un rôle crucial, qu'il s'agisse de la prise de conscience des enjeux, la préconisation des mesures ou l'évaluation des actions publiques déployées. Les scientifiques ont également joué un rôle crucial dans la construction du réchauffement climatique comme problème public, notamment au niveau international : les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988, ont ainsi permis de fournir des évaluations détaillées sur le changement climatique, ses causes, ses conséquences et les moyens d'y faire face. Les experts jouent donc souvent un rôle de lanceurs d'alerte et participent ainsi à la prise de conscience des enjeux environnementaux en interpellant décideurs politiques et citoyens. Leurs compétences renforcent la crédibilité de leurs messages et contribuent à en faire des acteurs majeurs de la construction des questions environnementales comme problème public.
- Les médias: En informant les citoyens et en relayant certains événements liés aux questions environnementales (inondations, canicules, fonte des banquises, disparition de certaines espèces, etc.), les médias participent à la prise de conscience et à la diffusion de ces enjeux dans l'espace public.

B. ...à partir de répertoires d'action renouvelés

- ONG: Leur répertoire d'action est très varié : pétitions, manifestations, participation à des instances de concertation au niveau local ou national.
- Entreprise: RSE
- Partis politiques: démocratie participative

II....est un préalable à la définition des objectifs et instruments de l'action publique...

A. L'objectivation de la question

- Le rôle des experts
- La prise en compte du problème d'externalité

B. ...et le repérage des instruments

Pour lutter contre ces externalités négatives, les pouvoirs publics disposent d'une large gamme d'instruments qui doivent permettre de ramener le niveau de production ou de consommation à ceux fixés par les objectifs environnementaux:

- La réglementation pour contraindre: les pouvoirs publics peuvent d'abord recourir à la réglementation, c'est-à-dire à un ensemble de mesures (lois, décrets, règlements) qui contraignent les agents à adopter certains comportements. Dans le domaine environnemental, cela passe souvent par l'édiction de normes qui s'imposent aux producteurs et aux consommateurs, et dont le non-respect doit entraîner des sanctions administratives, pénales ou financières (normes d'émission, normes de procédés, normes de produits, normes de qualité). L'instrument réglementaire a plusieurs avantages. Le principal est de pouvoir agir rapidement sur le problème environnemental considéré. La mise en place d'une norme permet en outre de s'assurer du niveau de pollution qui sera désormais atteint, ce qui peut s'avérer particulièrement adapté en cas de menace grave ou de dommages irréversibles. Cependant, la réglementation est un instrument qui comporte plusieurs limites, ce qui fait qu'elle n'est pas toujours la solution la plus adaptée. D'abord, l'efficacité de l'instrument réglementaire peut être limitée par les techniques de fraude développées par les agents économiques afin de contourner les normes imposées. D'autre part, les effets bénéfiques de la norme peuvent être annulés par l'apparition d'un effet rebond – c'est ce qu'on appelle le paradoxe de Jevons. L'idée en est que les gains environnementaux obtenus grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique de certains biens (la diminution de la quantité d'énergie utilisée grâce à l'utilisation de nouvelles technologies) peuvent être annulés par une augmentation des usages de ces mêmes biens. Enfin, une autre limite importante de la réglementation concerne son efficacité économique. En effet, une norme s'applique de façon uniforme à tous les pollueurs sans tenir compte des différences de coûts relatifs entre les agents économiques. C'est principalement en raison de cette limite de l'outil réglementaire que les économistes préfèrent souvent l'utilisation d'autres instruments qui ne reposent pas sur la contrainte mais sur l'incitation.

- Des instruments économiques pour inciter: la taxation, les marchés de quotas d'émission, les subventions à l'innovation

III.... doit ensuite être pensée comme un problème politique et non technique

A. L'action publique pour l'environnement articule différents niveaux,

L'action publique environnementale prend souvent la forme de mesures décrétées au niveau national. Mais l'action publique environnementale doit souvent être adaptée aux spécificités locales. Tout pays est en effet composé d'espaces très hétérogènes qui diffèrent à la fois par la nature des écosystèmes qui y sont présents, les caractéristiques géographiques du milieu, mais aussi les traditions et la culture de leurs habitants. Les

politiques environnementales doivent tenir compte de ces spécificités propres aux territoires en développant des actions adaptées aux enjeux et demandes qui se développent localement.

Par ailleurs, par leur nature, les problématiques environnementales dépassent les frontières puisqu'elles peuvent affecter plusieurs pays, voire l'ensemble de la planète ; elles nécessitent donc un traitement politique à l'échelle internationale. En matière environnementale, l'action publique internationale se déploie donc à travers diverses institutions et conventions qui permettent à la fois d'alerter, de diffuser des connaissances, de soutenir financièrement des projets environnementaux mais aussi de fixer des objectifs en coordonnant l'engagement des États.

En matière environnementale, des mesures importantes ont également été prises à l'échelle de l'Union européenne, laquelle a d'ailleurs été qualifiée par l'économiste Éloi Laurent de « pionnière du leadership climatique ».

L'action publique doit articuler ces différentes échelles afin que chaque problème soit traité à l'échelon le plus pertinent. Il s'agit également de faire en sorte que les actions menées à ces différents niveaux ne soient pas contradictoires mais puissent au contraire se compléter afin de renforcer la politique environnementale. Au sein de l'Union européenne, la politique environnementale repose sur l'association des décisions prises au niveau européen et celles prises au niveau des États membres. Le principe fondamental est ici celui de la subsidiarité. Cette articulation entre le global et le local a pour conséquence une perte de centralité de l'État. En effet, d'un côté les objectifs sont de plus en plus fixés au niveau supranational à travers les engagements internationaux ou les normes imposées par la politique européenne. De l'autre, la mise en œuvre des mesures devant permettre d'atteindre ces objectifs donne un rôle prépondérant aux collectivités territoriales et à la mobilisation des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, etc.). L'État n'apparaît donc plus comme l'acteur central.

B. ... son efficacité dépend de son acceptabilité par les sociétés civiles et les acteurs économiques...

Ces acteurs ont entre eux des relations de coopération et de conflit: lorsque les acteurs impliqués partagent la même vision d'un enjeu, cela peut les inciter à s'associer. L'organisation du Grenelle de l'environnement en 2007 constitue à cet égard un exemple important de coopération à l'échelle nationale.

Mais la coopération n'est pas toujours possible autour des problèmes environnementaux. Bien souvent, les questions environnementales sont source de conflit car elles mettent en jeu des intérêts divergents. En France, dès la fin des années 1960, des conflits locaux éclatent à la suite de la mobilisation d'acteurs qui se réclament de la préservation de l'environnement et des paysages et qui s'opposent à des projets d'aménagement du territoire : installations industrielles, sites d'enfouissement de déchets, projets d'infrastructures (routes, autoroutes, barrages...).

Les exemples récents de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, du barrage de Sivens ou des déchets nucléaires de Bure rappellent que les questions environnementales émergent souvent dans l'espace public à l'occasion du rejet d'une décision des autorités publiques

Plus globalement, la résolution des problèmes environnementaux ne doit pas être déconnectée de la prise en compte d'autres problématiques, de type économique, sociale ou sociétale.

C. ...et sa mise en œuvre résulte de la construction de consensus complexes et pragmatiques, où les comportements stratégiques doivent se coordonner

En présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

Introduction et conclusion

Il faut ensuite travailler sur une introduction qui (1) présente élégamment le sujet, (2) reprenne l'analyse des termes du sujet et (3) présente la problématique et le plan.

Par exemple, on peut imaginer:

- Une accroche, par exemple sur le réchauffement climatique (pourquoi pas une référence au rapport du GIEC qui venait d'être publié au moment de l'épreuve?).
- Un élargissement de la thématique: « *mais les problèmes environnementaux ne se limitent pas à cette seule thématique du réchauffement climatique par l'augmentation des gaz à effets de serre. La croissance des sociétés humaines connaît d'autres limites écologiques et laisse d'autres empreintes sur son environnement: l'épuisement des ressources naturelles, la pollution de l'air et de l'eau, la diminution de la biodiversité... Nos sociétés sont donc confrontées, dans leur expansion démographique et économique, à un défi environnemental et écologique qu'il convient de résoudre* ».
- Une transition vers la présentation du sujet et de sa pertinence: « *la prise de conscience de ces enjeux environnementaux est ancienne, mais a connu une accélération à partir des années 1970, à la suite notamment de la publication du « rapport Meadows » (Les limites à la croissance (dans un monde fini) (The Limits to Growth) — connu sous le nom de Rapport du Club de Rome, publié en 1972.) Désormais, cette question est devenue centrale dans le débat public et politique. Il semble donc qu'il a fallu près de cinquante ans pour que la "question environnementale" soit inscrite à l'agenda public. Qu'elle soit considérée comme un défi, un "face à face" dont il n'est désormais plus possible de s'affranchir, et qui appelle une réponse publique. Il a fallu donc un long processus de construction de la question environnementale, de sa perception, à son objectivation, puis à la recherche de solutions publiques et des modalités de leur implémentation. C'est à ce processus de construction de l'action publique face à la question environnementale que nous nous intéresserons ici* ».
- La reprise de la problématique: « *Nous verrons que l'action publique, face à la question environnementale, doit en effet être pensée et construite, qu'il y a une forme de "détour nécessaire de production" de l'action. Tout d'abord il faut que la question elle-même soit identifiée comme une question à résoudre, un défi à relever, un obstacle à franchir. Cette question doit être identifiée comme un problème public, relevant de l'intérêt général et de l'action publique pour ce qui est de sa résolution. Il faut ensuite que ce problème soit inscrit à l'agenda politique et "remonte" dans l'ordre des priorités à côté d'autres questions: la question économique et sociale, les questions sociétales.... Une fois cette inscription opérée, il faut objectiver le défi, c'est-à-dire quantifier et repérer des objectifs à atteindre pour l'action publique, puis identifier les instruments les mieux à même d'atteindre les objectifs ainsi définis. Enfin il faut implémenter l'action, qui articule différents niveaux, exige la construction de consensus complexes et pragmatiques entre les parties prenantes, et doit se soucier de son acceptabilité par le corps social, et de définir le degré d'arbitrage entre les différents objectifs de l'action publique* ».
- La présentation du plan: « *dans une première partie, nous verrons que l'identification de la question environnementale comme problème public et sa mise à l'agenda politique implique différents acteurs mobilisant des répertoires d'action divers et renouvelés (I). C'est une fois cette identification opérée que la question environnementale peut-être objectivée (par l'expertise scientifique et la traduction en objectifs stratégiques et opérationnels) et instrumentée (repérage des instruments de politique publique disponible pour atteindre les objectifs ciblés). Ce sera l'objet de notre seconde partie. Mais, pour autant, les politiques publiques et leur implémentation ne relèvent pas que de la seule expertise scientifique et technique. Elle reste une question politique. Nous verrons ainsi dans notre troisième partie que l'action doit articuler différents niveaux de mise en œuvre (local, national, international), que son efficacité dépend de son acceptabilité par les sociétés civiles et les acteurs économiques, et qu'enfin sa mise en œuvre résulte de la construction de consensus complexes et pragmatiques, au terme desquels il s'agit de coordonner les comportements stratégiques des différents acteurs* ».

La conclusion reprend la logique de la démonstration et se termine par une ouverture. Par exemple: « *Il faut donc un long processus pour qu'une question, comme la question environnementale, soit identifiée, inscrite*

à l'agenda public, objectivée, instrumentée, et finalement implémentée. Devant l'urgence du problème, dont nous sommes maintenant tous conscients (le « jour du dépassement » c'est-à-dire le jour à partir duquel l'humanité a consommé l'ensemble de ce que les écosystèmes peuvent régénérer en un an, est chaque année plus précoce, les gigantesques feux de forêt estivaux rappellent le caractère peut-être déjà irréversible du réchauffement climatique), il est possible de se demander si ce processus, nécessaire, ne s'est pas avéré trop long, et si les solutions envisagées, qui pouvaient imaginer repousser les limites écologiques de la croissance et rendre le développement soutenable, ne sont pas d'ores et déjà dépassées dans leur capacité à inverser le cours des choses. Au-delà de l'action publique, c'est peut-être la reconsidération d'ensemble de nos systèmes d'accumulation qu'il convient désormais - urgemment - d'interroger ».

Christophe LAVIALLE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Doyen du groupe des sciences économiques et sociales
Président du jury